



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/BEN/1
30 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE BÉNIN (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	3
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.	2 - 15	3
A. Les politiques de développement et les résultats obtenus	2 - 4	3
B. Éradication de la pauvreté : profil et stratégies	5 - 6	3
C. Promotion des emplois productifs	7	4
D. Promotion de la bonne gouvernance	8	4
E. Intégration des questions intéressant les femmes dans le développement	9 - 11	4
F. Protection de l'environnement	12 - 13	5
G. Politiques de développement futures	14 - 15	5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	16 - 20	6
A. Résultats, impact et contraintes	16 - 19	6
B. Enseignements tirés de la coopération avec le PNUD	20	6
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	21 - 33	7
A. Élimination de la pauvreté	22 - 25	7
B. Promotion de la bonne gouvernance	26 - 33	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	34 - 40	9
A. Exécution et mise en oeuvre	34	9
B. Suivi et examen	35 - 36	10
C. Mobilisation des ressources	37 - 40	10

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Bénin (1997-2001)	11
--	----

INTRODUCTION

1. Le présent cadre de coopération s'inscrit dans la mise en oeuvre des options politiques énoncées en 1990 par la Conférence des forces vives de la nation. Ces options ont été validées par la Table ronde tenue à Genève en avril 1992 et dont le processus a permis à ce jour d'élaborer des politiques et programmes de développement sectoriels, ainsi que par la Conférence économique nationale tenue en décembre 1996. Le cadre opérationnel de référence pour les programmes contenus dans ce cadre de coopération est la note de stratégie de pays élaborée par le Gouvernement en collaboration avec le système des Nations Unies, et adoptée par le Gouvernement en janvier 1997.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

A. Les politiques de développement et les résultats obtenus

2. Après environ deux décennies d'économie dirigée, le Bénin connaît depuis 1990 de profondes mutations sous le double signe de la libéralisation économique et de la démocratie pluraliste. Malgré des faiblesses structurelles persistantes, les réformes entreprises à travers les trois programmes d'ajustement structurel ont permis d'enregistrer depuis 1991 des résultats remarquables : a) le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance moyenne de 4 % en termes réels; b) les finances publiques ont été assainies; c) l'inflation a été contenue à 3,1 % en 1995 après le taux exceptionnel de 54 % enregistré au lendemain de la dévaluation du franc CFA de 1994.

3. Au nombre des résultats sociaux positifs atteints, il convient de noter : a) l'espérance de vie à la naissance, qui est passée de 48,3 ans en 1985 à 55,1 ans en 1994; b) le taux de mortalité infantile, qui a diminué de 30 % durant les 20 dernières années pour atteindre 94 pour 1 000 naissances vivantes; c) le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable, qui s'est amélioré, passant de 50 % en 1990 à 58 % en 1995; et d) le taux net de scolarisation, qui est passé de 47,2 % en 1985 à 38 % en 1990 et à 48,8 % en 1993.

4. Malgré les résultats encourageants obtenus, les réformes économiques n'ont pas eu d'effets décisifs sur la précarité des conditions de vie de la population. En effet, selon le Rapport mondial sur le développement humain 1996, le Bénin se classe respectivement 131ème et 154ème sur 174 pays en termes de revenu par habitant corrigé (1 500 dollars au niveau mondial) et selon l'indicateur du développement humain (0,327).

B. Éradication de la pauvreté : profil et stratégies

5. L'analyse de la situation en matière de pauvreté révèle que le phénomène est d'une grande ampleur et connaît une certaine expansion. Les revenus sont extrêmement faibles. En effet, plus de la moitié des ménages ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté ou risquent de passer en dessous, tandis que 31 % des ménages urbains vivent en deçà du seuil de pauvreté et que 55 % risquent de passer en dessous.

6. Dans le cadre du plan d'action de la dimension sociale de développement, et du programme pour la promotion de l'emploi, le Gouvernement a retenu le renforcement des capacités des communautés à la base comme l'une des stratégies d'éradication de la pauvreté et d'appui au processus de décentralisation.

C. Promotion des emplois productifs

7. Depuis la suspension des recrutements systématiques à la fonction publique en 1986, les solutions apportées au problème de chômage n'ont pas comblé les attentes des sans emplois. Les travailleurs salariés ne représentent que 5,2 % de la population active béninoise. Le secteur agricole, qui emploie 55,9 % de la population active et fournit 70 % des emplois en zone rurale reste le plus grand pourvoyeur d'emplois. Cependant, le niveau de l'emploi y croît à un rythme lent, le taux annuel moyen étant inférieur à 1 %. Dans le même temps, on estime que la population active du Bénin va s'accroître de 82 000 actifs par an jusqu'en 1997, et de 104 200 actifs chaque année entre 1997 et 2002. Pour faire face à cette situation, de nombreux dispositifs et programmes d'appui à la création d'emplois ont été mis en place pour accroître le potentiel de création d'emplois dans les différents secteurs de l'économie.

D. Promotion de la bonne gouvernance

8. Malgré les avancées significatives faites par le Bénin dans le cadre de la consolidation du processus de démocratisation enclenché en 1990, de nombreux défis restent à relever, notamment en ce qui concerne la clarification du rôle de l'État, le fonctionnement des institutions de contre-pouvoir et l'organisation de la société civile. Le secteur privé reste encore très fragile parce qu'il reste soumis à des contraintes législatives, administratives, fiscales et judiciaires. Les actions de réforme entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ont eu pour seuls effets la réduction de la taille de la fonction publique et la restructuration des services de gestion directe des politiques de stabilisation macro-économique. C'est pour cette raison que le Gouvernement a adopté en 1995 un programme-cadre de renforcement des capacités de gestion du développement.

E. Intégration des questions intéressant les femmes dans le développement

9. Les femmes représentent 51,4 % de la population béninoise et l'importance de leur contribution à l'économie béninoise n'est plus à démontrer. En effet, elles sont à la tête de 21,3 % de l'ensemble des ménages, représentent 60 % de la population agricole et 32 % de la main d'oeuvre dans le secteur agricole. Environ 44,8 % des femmes actives travaillent dans le commerce et l'alimentation (essentiellement dans la restauration), où elles représentent 91,5 % des personnes actives, et 41,6 % des femmes actives travaillent dans l'agriculture, ces deux secteurs représentant 88 % du produit intérieur brut du Bénin. Malheureusement, ni la proportion des femmes dans la population, ni leur contribution à l'économie ne se reflètent dans la gestion administrative et politique, en raison du faible taux de scolarisation des femmes, de leur faible représentativité au niveau de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et des autres institutions de l'État.

10. Dans les secteurs sociaux, les filles ne représentent que 32,9 % des effectifs scolarisés. En milieu rural, environ 30,8 % des femmes seulement ont reçu au moins un enseignement de niveau primaire, contre 42,5 % des hommes. Le taux moyen d'analphabétisme chez les femmes varie de 84,6 % en milieu rural à 40 % dans les villes, alors que chez les hommes, il se situe à 69,3 % en milieu rural et 13,5 % en milieu urbain. À ces facteurs s'ajoutent : a) les obstacles culturels portant atteinte aux droits de la femme; b) l'absence de mécanisme pour assurer leur participation à la prise de décisions concernant leur avenir; c) l'accès inégal aux moyens de production; et d) le fardeau excessif que constituent l'éducation des enfants et d'autres obligations domestiques qu'elles doivent concilier avec des activités génératrices de revenus.

11. Dans le souci d'éliminer progressivement ces contraintes, le Gouvernement vient de créer une direction de la condition féminine au sein du Ministère de la santé, de la protection sociale et de la condition féminine. En outre, il entend dynamiser la Commission de l'intégration des femmes dans le développement, intégrer les questions relatives à la femme dans toutes ses stratégies de lutte contre la pauvreté, et accélérer les initiatives en cours en faveur de la femme, tant sur le plan national (Code pénal, code des personnes et de la famille) que sur le plan des résolutions adoptées par les conférences internationales organisées sous l'égide des Nations Unies.

F. Protection de l'environnement

12. Les principaux problèmes relevés sont : a) le déséquilibre entre la consommation des ressources naturelles et le rythme de leur renouvellement; b) la non-intégration des aspects environnementaux dans les politiques et stratégies sectorielles; c) la non-maîtrise des eaux pluviales; d) la mauvaise gestion des déchets solides et des eaux-vannes; e) l'absence de stratégie pour maîtriser la pollution industrielle et l'érosion du littoral maritime; f) l'importance de l'action néfaste de l'homme sur l'environnement.

13. Pour lutter contre la dégradation de son environnement, le Bénin s'est doté d'un Plan d'action environnemental et de son programme Action 21 national. Par la suite, le Gouvernement a créé l'Agence béninoise pour l'environnement ainsi que le Centre béninois pour le développement durable, qui servira d'organe consultatif de haut niveau dans le domaine du suivi des différentes initiatives.

G. Politiques de développement futures

14. Le Gouvernement a rendu publique en octobre 1996 sa vision globale pour l'avenir du pays. Cette vision comprend les six points essentiels suivants : a) la promotion de la démocratie et de l'état de droit; b) l'unité dans la diversité; c) la solidarité et le partage; d) le renforcement du développement économique et la promotion de l'emploi; e) une meilleure valorisation du rôle des femmes et des jeunes; et f) le rayonnement du Bénin à l'extérieur en faisant une exploitation judicieuse des potentialités et avantages comparatifs du pays. Cette vision a été validée par la Conférence économique nationale.

15. Les politiques de développement devant sous-tendre cette vision sont conformes aux priorités dégagées dans la note de stratégie de pays et visent à créer les conditions favorables pour permettre à toutes les communautés de base

de jouir du minimum social commun. Dans le moyen terme, le mécanisme des tables rondes continuera à fournir les orientations politiques, tandis que les études prospectives à long terme en cours resteront le cadre de définition des stratégies de développement à long terme.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

A. Résultats, impact et contraintes

16. La coopération du PNUD avec le Bénin dans le cadre du cinquième cycle de programmation (1993-1997) s'est concentrée sur deux domaines : le renforcement des capacités de gestion financière et économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les activités menées ont permis : a) le développement des outils d'analyse et de mesure des dimensions de la pauvreté; b) le suivi et l'évaluation de la situation de l'emploi; c) l'appui aux communautés de base pour améliorer leurs conditions de vie; d) l'appui à la bonne gouvernance à travers la réforme administrative, le renforcement de l'administration judiciaire, et la mise en oeuvre du programme national de relance du secteur privé.

17. Au niveau opérationnel, les projets ont contribué à l'accroissement de la capacité d'autopromotion des communautés rurales en les aidant à augmenter leurs revenus et à améliorer l'accès aux services sociaux, tandis que le volet crédit introduit dans ces régions en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies a permis de faciliter l'accès de la population rurale au crédit, d'augmenter l'épargne locale et d'améliorer les revenus des ménages, et de cultiver un esprit d'entrepreneuriat.

18. En ce qui concerne l'élaboration des politiques de développement et la mobilisation des ressources, le Gouvernement a bénéficié de l'appui du PNUD qui a travaillé avec les chefs de file bilatéraux et les agences multilatérales pour le pilotage du processus de table ronde. Enfin, le PNUD a fourni un appui aux structures nationales publiques et aux organisations non gouvernementales (ONG) en vue de la participation du Bénin aux sommets mondiaux organisés sous l'égide des Nations Unies et à l'élaboration et/ou à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux y relatifs.

19. Au nombre des difficultés rencontrées, on peut citer : a) les retards enregistrés dans la mise en oeuvre des programmes, en raison de la lenteur du processus d'élaboration des stratégies sectorielles et thématiques desquelles devaient découler les programmes d'appui; et b) les délais nécessaires pour faire le travail de base pendant la période de transition de l'approche axée sur les projets à la mise en oeuvre de l'approche-programme et des nouveaux mécanismes de programmation approuvés par le Conseil d'administration du PNUD.

B. Enseignements tirés de la coopération avec le PNUD

20. Les principales leçons à retenir peuvent être résumées comme suit : a) le renforcement des capacités est plus durable lorsqu'il vise les structures communautaires à la base plutôt que les structures locales de l'État; b) la très forte présence sur le terrain des principaux donateurs du Bénin limite les possibilités de mobilisation des ressources dans le cadre des financements

parallèles; c) la mobilisation des ressources au titre du partage des coûts ne pourrait donc être possible qu'à travers des projets et programmes de grande qualité susceptibles d'intéresser les donateurs; d) la promotion d'une bonne gouvernance suppose l'adoption d'une approche qui intègre à la fois les réformes administratives, la démocratisation, les droits de l'homme et la décentralisation; e) pour que le mécanisme de table ronde joue un rôle plus efficace dans la formulation des politiques de développement, les institutions spécialisées des Nations Unies devraient être amenées à collaborer plus étroitement avec les donateurs bilatéraux désignés comme chefs de file sectoriels.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

21. Eu égard à tout ce qui précède, le Gouvernement entend développer sa coopération avec le PNUD pendant la période de 1997 à 2001 suivant une approche à deux niveaux : a) consolider les principaux acquis du cinquième cycle en termes de création de capacité technique pour analyser, suivre et évaluer la situation de la pauvreté dans le pays et mieux définir le rôle de l'État dans la lutte contre la pauvreté; b) imprimer à toutes ses actions le principe de la participation responsable des groupes cibles (les pauvres) et disséminer largement ces valeurs et principes à tous les autres acteurs du développement. Dans ce cadre, le PNUD concentrera ses ressources de base sur trois programmes nationaux relevant de deux grands domaines thématiques : a) l'élimination de la pauvreté; et b) l'élimination de la pauvreté.

A. Élimination de la pauvreté

22. À la suite de la table ronde tenue à Genève en 1992, le Gouvernement avait adopté la lutte contre la pauvreté comme objectif principal de ses politiques et stratégies de développement. Il reste à bâtir le cadre de mise en oeuvre de ces politiques et stratégies à travers des programmes opérationnels. La phase actuelle consiste dans l'élaboration par une mission conjointe ONG/Gouvernement appuyée par le PNUD d'un programme national de développement communautaire.

Programme No 1 : Programme-cadre national de développement communautaire

23. D'une manière générale, ce programme envisage de promouvoir le développement endogène des communautés à la base à travers une participation active des populations concernées au processus des choix et décisions stratégiques et de mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des programmes d'action de lutte contre la pauvreté.

24. Axes de concentration du PNUD. Dans un premier temps, le Gouvernement a obtenu l'appui du PNUD pour la formulation du programme-cadre national. Par la suite, le Gouvernement compte axer l'appui du PNUD au programme sur la prise en charge des communautés par elles-mêmes en vue d'éradiquer la pauvreté. Une enveloppe financière d'environ 5,6 millions de dollars est attendue du PNUD dont la moitié au moins sera réservée aux activités relatives à la promotion de la femme.

25. Impacts escomptés. Le programme devrait aider le Gouvernement à combattre la pauvreté en transférant les décisions relatives aux priorités locales de

développement ainsi que les moyens y afférents aux communautés à la base, pour leur permettre de tirer pleinement partie des avantages qu'offre la loi sur la décentralisation. Grâce à l'appui du PNUD, le Gouvernement compte également promouvoir un nouvel esprit d'emploi indépendant et d'auto-assistance permettant aux populations de mieux s'organiser et de générer localement les ressources nécessaires pour leur développement.

B. Promotion de la bonne gouvernance

26. L'appui du PNUD est sollicité dans le cadre de deux programmes nationaux : a) le Programme-cadre de renforcement des capacités institutionnelles de gestion et b) le Programme national de relance du secteur privé.

Programme No 2 : Programme-cadre de renforcement des capacités institutionnelles de gestion

27. Ce programme, adopté en décembre 1995, se propose de redéfinir le rôle du Gouvernement et de l'État, et de contribuer au renforcement des capacités de gestion, à la réforme et à la modernisation de l'administration, ainsi qu'à la consolidation des processus démocratiques et de décentralisation. Ce dernier objectif constitue le point de rencontre entre ce programme et les objectifs de bonne gouvernance locale contenus dans le programme de développement communautaire.

28. Axes de concentration du PNUD. Le programme d'appui du PNUD a été approuvé en novembre 1996. Il s'articule autour des axes suivants : a) la rationalisation des structures administratives avec la mise en place d'un système d'évaluation des performances des services; b) le renforcement du système de programmation des investissements et la création d'une capacité d'analyse de l'impact des politiques économiques et de réflexion prospective; c) le renforcement du mécanisme de table ronde; d) le renforcement des observatoires de changement social; e) le renforcement de la capacité des organes de gestion des futures collectivités décentralisées; f) le renforcement du système judiciaire et des structures et organisations de défense et de promotion des droits de l'homme. L'assistance du PNUD s'élève à 5,5 millions de dollars.

29. Impacts escomptés. Au terme du programme, l'évaluation se concentrera sur : a) le niveau de performance du secteur public, notamment en ce qui concerne la fourniture des services aux populations et plus spécialement aux acteurs du secteur privé; b) l'efficacité de la gestion stratégique du développement; c) la participation permanente des organes consultatifs (Conseil économique et social), organes législatifs et des partenaires de la société civile à la formulation des stratégies de développement; d) la mise à disposition des institutions de contre-pouvoir de services techniques et de systèmes d'information adaptés pour l'accomplissement autonome et indépendant de leurs missions.

Programme No 3 : Programme national de relance du secteur privé

30. La stratégie de ce programme s'oriente dans deux directions : a) la modernisation des activités économiques en s'appuyant sur les petites et

moyennes entreprises (PME), la micro-entreprise et l'artisanat pour les faire évoluer vers des activités plus productives et en faire la pépinière de futures PME; b) le renforcement des capacités des institutions d'appui pour promouvoir leur développement autonome et en faire des interlocuteurs privilégiés des opérateurs économiques privés.

31. Axes de concentration du PNUD. Le programme d'appui du PNUD au programme national a démarré à la fin de 1995 avec un budget de 3 millions de dollars. Il couvre le cycle de programmation actuel. Il met l'accent sur : a) la réforme du cadre législatif du secteur, et la rationalisation des procédures de création d'entreprises; b) le renforcement de la politique d'investissement du Gouvernement au moyen de la révision du code des investissements; c) la consolidation des progrès réalisés en termes de renforcement du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé; d) la promotion de nouveaux créneaux à fort potentiel de croissance.

32. Impacts escomptés. Entre 1997 et 1999, quatre codes régissant l'environnement du secteur privé seront adoptés. Les Chambres de commerce et d'agriculture deviendront des institutions crédibles du secteur privé capables d'engager et de pérenniser le dialogue entre le secteur privé et l'État, et la zone franche et le guichet unique seront opérationnels. Ces résultats devraient accroître la confiance des investisseurs et renforcer le capital social nécessaire pour la promotion de la croissance du secteur privé et du partenariat entre l'État et le secteur privé. Ils permettront à l'État de se concentrer davantage sur ses missions essentielles définies dans le Programme de renforcement des capacités de gestion.

33. En plus de ces domaines de concentration, le PNUD travaillera avec le Gouvernement et ses partenaires au développement pour renforcer la capacité nationale dans des domaines spécifiques relevant directement de son mandat, à savoir : l'intégration de la femme au développement, notamment dans le cadre du suivi du plan d'action de Beijing; l'appui à la protection de l'environnement dans le cadre d'Action 21 et la Convention sur la lutte contre la désertification; la lutte contre le VIH/sida; la gestion des catastrophes et le suivi coordonné de la mise en oeuvre des conclusions des sommets mondiaux organisés sous l'égide des Nations Unies.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Exécution et mise en oeuvre

34. Les modalités de mise en oeuvre des programmes d'appui du PNUD seront conformes aux mécanismes retenus dans la note de stratégie de pays et aux dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale relatives à l'approche-programme et à la rationalisation des procédures de programmation et d'exécution. L'accent sera mis sur la réalisation des programmes par les entités nationales avec l'appui technique du PNUD et des institutions spécialisées des Nations Unies en vue du développement des capacités nationales de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes.

B. Suivi et examen

35. Le cadre institutionnel de coordination et de suivi des programmes est celui contenu dans la note de stratégie de pays. Il comprend un Comité de coordination doté d'un Secrétariat technique. Le Comité de coordination est un organe de concertation présidé par le Ministre chargé du Plan. Il comprend tous les Ministères techniques, les institutions spécialisés des Nations Unies et des représentants de la société civile. Le Secrétariat technique est composé des ministères concernés par la coopération au développement : les ministères chargés du Plan, des affaires étrangères et des finances.

36. Des mécanismes détaillés de suivi et d'évaluation seront définis pour chacun des trois programmes. L'évaluation du cadre de coopération sera effectuée à travers des rapports annuels et un rapport biennal à mi-parcours. L'élaboration du rapport biennal coïncidera avec la revue à mi-parcours de la note de stratégie de pays. Le rapport biennal évaluera l'état de la mise en oeuvre des stratégies, le niveau de réalisation des objectifs, ainsi que celui de la mobilisation des ressources destinées à l'exécution des programmes.

C. Mobilisation des ressources

37. Ressources de base. Le montant de l'allocation des fonds du PNUD pour la période 1997-2001 du MCARB 1.1.1 (montant cible pour l'allocation des ressources de base) est 13 024 millions de dollars des États-Unis. À ce montant, il conviendrait d'ajouter le report du cinquième cycle estimé à 4 317 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 1996. Les ressources de base disponibles pour la programmation pour cette période (1997-2001) s'élèvent donc à 17 995 millions de dollars des États-Unis.

38. Autres ressources. Le montant total escompté des sources de financement hors PNUD s'élève à 8 millions de dollars des États-Unis. Dans ce cadre, le FENU s'est déjà engagé pour un montant de 6 millions de dollars des États-Unis sous forme de documents de projet signés, dans les domaines ayant trait à la lutte contre la pauvreté. En plus de ces ressources, le FENU procédera en 1998 un exercice de programmation.

39. Dans le domaine de l'environnement, les engagements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le cadre des projets en cours s'élèvent à un million de dollars des États-Unis. Par ailleurs, des efforts sont en cours au niveau de la représentation du PNUD pour rendre effectifs les programmes de petites subventions du FEM. Les autres sources à explorer comprennent les fonds prélevés sur les ressources spéciales du Programme aux fins de la lutte contre la pauvreté, les fonds de Capacités 21 à l'appui au programme national Action 21 et les fonds du FEM pour l'élaboration de la stratégie de conservation de la biodiversité.

40. La priorité sera accordée à l'utilisation des ressources de base. Toutefois, le PNUD poursuivra son appui au Gouvernement dans la mobilisation des ressources dans le cadre du processus de table ronde, et à travers la formulation de programmes de qualité à financer conjointement avec les donateurs.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE BÉNIN (1997-2001)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	4 317	
MCARB 1.1.1	13 024	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	65	
Total partiel	17 995 ^a	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Fonds pour le développement durable	2 500	\$500 envisagés comme une révision du projet financé par le Gouvernement du Japon dans le cadre du renforcement de l'Administration Judiciaire. \$2 000 seront recherchés auprès d'autres partenaires pour cofinancer le programme de développement communautaire et les autres activités de réhabilitation.
Participation aux coûts de tierces parties	1 000	\$700 sont engagés sur les ressources du FEM. \$300 seront recherchés auprès du FEM pour le financement des activités permettant la sauvegarde de la diversité.
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	8 000	Le FENU a déjà affecté et prévu des ressources.
Total partiel	11 500	
TOTAL GÉNÉRAL	29 495 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations: AEPP = appui à élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; et MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.
